

1154 (XLI) du 4 août 1966 suivant laquelle, à l'avenir, les rapports sur les conséquences économiques et sociales du désarmement devraient être soumis au Conseil économique et social tous les deux ans, à moins que des faits nouveaux ne justifient la présentation, dans l'intervalle, de rapports additionnels.

1485^e séance plénière,
6 décembre 1966.

2172 (XXI). Ressources de la mer

L'Assemblée générale,

Reconnaissant la nécessité d'une meilleure connaissance des océans et des possibilités qui s'offrent pour l'utilisation de leurs ressources biologiques et minérales,

Convaincue que l'exploitation et le développement efficaces de ces ressources peuvent élever le niveau économique des peuples dans le monde entier, notamment dans les pays en voie de développement,

Prenant note avec satisfaction des activités qu'entreprennent actuellement, dans le domaine des ressources de la mer, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et notamment sa commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et notamment son comité des pêches, l'Organisation météorologique mondiale, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, les autres organisations intergouvernementales intéressées, les divers gouvernements, universités, institutions scientifiques et techniques, ainsi que les autres organismes intéressés,

Considérant qu'il faut intensifier au maximum l'action internationale concertée en vue de développer davantage les sciences et les techniques de la mer et éviter les doubles emplois ou le chevauchement des efforts dans ce domaine,

1. *Fait sienne* la résolution 1112 (XL) du Conseil économique et social, en date du 7 mars 1966, par laquelle le Secrétaire général est prié de procéder à une enquête sur l'état actuel de la connaissance des ressources de la mer, autres que le poisson, au-delà du plateau continental et sur les techniques propres à leur exploitation;

2. *Prie* le Secrétaire général — agissant en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et notamment sa commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et notamment son comité des pêches, l'Organisation météorologique mondiale, les autres organisations intergouvernementales intéressées et les gouvernements des Etats Membres intéressés, et en utilisant notamment les services bénévoles qui pourraient être offerts — d'entreprendre, outre l'enquête demandée par le Conseil économique et social, une étude complète des activités menées dans le domaine des sciences et des techniques de la mer, y compris les activités menées dans le domaine du développement des ressources minérales, par l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont reliées, par divers Etats Membres et par les organisations intergouvernementales intéressées, ainsi que par les universités, institutions scientifiques et techniques, et autres organismes intéressés;

3. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment sa commission océanographique intergouvernementale, et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agri-

culture, notamment son comité des pêches, et prenant en considération l'étude complète mentionnée ci-dessus, de formuler des propositions tendant à :

a) Assurer que les dispositions les plus efficaces seront prises en vue de l'établissement d'un programme élargi de coopération internationale destiné à promouvoir une meilleure compréhension du milieu marin grâce à la science, ainsi que l'exploitation et le développement des ressources de la mer, compte tenu de la nécessité de préserver les réserves de poisson;

b) Instituer et renforcer des programmes d'études et de formation dans le domaine des sciences de la mer, eu égard aux étroites relations d'interdépendance existant entre les sciences de la mer et d'autres sciences;

4. *Prie* le Secrétaire général de créer un petit groupe d'experts, choisis autant que possible dans les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales intéressées, qui l'aiderait à préparer l'étude complète demandée au paragraphe 2 ci-dessus et à formuler les propositions dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus;

5. *Demande* que l'étude et les propositions élaborées par le Secrétaire général soient soumises, pour observations, au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement;

6. *Prie* le Secrétaire général de soumettre son étude et ses propositions, ainsi que les observations du Comité consultatif, à l'Assemblée générale lors de sa vingt-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

1485^e séance plénière,
6 décembre 1966.

2173 (XXI). Mise en valeur des ressources naturelles

L'Assemblée générale,

Rappelant les résolutions 1113 (XL) et 1127 (XLI) du Conseil économique et social, en date des 7 mars et 26 juillet 1966, concernant la mise en valeur des ressources naturelles,

Exprimant sa satisfaction de l'initiative que le Secrétaire général a prise en soumettant au Conseil économique et social un programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles, qui comprend neuf études portant sur certaines ressources naturelles et qui est décrit dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 janvier 1966¹⁸,

1. *Note avec satisfaction* les progrès que le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le groupe d'experts consulté par le Secrétaire général et le Conseil économique et social ont accomplis dans la mise au point d'un programme d'études à long terme dans le domaine des ressources naturelles;

2. *Approuve* la poursuite, par le Conseil économique et social, de l'étude des moyens de mettre en œuvre un programme d'études de cinq ans pour la mise en valeur des ressources naturelles, visant à consolider les assises et l'indépendance économiques des pays en voie de développement;

3. *Invite* le Secrétaire général à examiner les incidences financières et techniques que pourrait avoir la préparation d'études relatives aux ressources en pétrole et en gaz naturel dans les pays en voie de développe-

¹⁸ *Ibid.*, quarantième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/4132, chap. V.